



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

CAPET EXTERNE ET CAFEP

Économie et gestion

**Session exceptionnelle 2014
admissibilité**

Option

COMPTABILITÉ ET FINANCE

RAPPORT DU JURY

Présenté par Jean Michel PAGUET
Inspecteur général de l'éducation nationale

LES RAPPORTS DES JURYS DES CONCOURS SONT ÉTABLIS SOUS LA
RESPONSABILITÉ DES PRÉSIDENTS DE JURY

SOMMAIRE

Statistiques générales 2014

Définitions des épreuves

Épreuves d'admissibilité

1. Composition d'économie-droit
2. Composition de sciences de gestion

Annexes

Annexe 1 : Programme des CAPET et CAFEP Économie et gestion

Annexe 2 : Liste des membres du jury

CAPET Externe

Bilan de l'admissibilité

Nombre de candidats inscrits : 756
Nombre de candidats présents : 255
Nombre de candidats admissibles : 30
Moyenne des candidats admissibles : 11,85
Moyenne de l'ensemble des candidats : 6,13
Barre d'admissibilité : 9,55

CAFEP

Bilan de l'admissibilité

Nombre de candidats inscrits : 111
Nombre de candidats présents : 35
Nombre de candidats admissibles : 10
Moyenne des candidats admissibles : 9,55
Moyenne de l'ensemble des candidats : 6,20
Barre d'admissibilité : 8,25

Le ratio nb d'admissibles/nb de postes peut sembler très favorable aux candidats admissibles. Cependant, ces candidats doivent se convaincre du niveau d'exigence du jury lors des épreuves d'admission. En conséquence, les candidats doivent se préparer de manière sérieuse et planifiée afin d'atteindre le niveau attendu sur chacune des deux épreuves d'admission.

La définition des épreuves du CAPET externe et du CAFEP – CAPET Section économie et gestion¹
--

1- Composition d'économie-droit

- Durée : 5 heures
- Coefficient 3

L'épreuve se compose de deux parties :

- d'une part, une note de synthèse à partir d'un dossier documentaire de dix à quinze pages fourni au candidat ;
- d'autre part, la présentation de réponses argumentées à une série de questions d'ordre économique ou à une série de questions d'ordre juridique.

Le sujet de cette épreuve peut être commun à plusieurs options.

2. Composition de sciences de gestion

- Durée : 5 heures
- Coefficient 3

L'épreuve est spécifique à l'option choisie. Elle consiste en une analyse d'une ou de plusieurs situations de management et de gestion contextualisées, en vue de proposer des solutions.

Épreuves d'admission

1. Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)
- Coefficient 3.

Dans un cadre pédagogique et un contexte d'enseignement donnés, le candidat présente, dans l'option choisie, un projet de séquence pédagogique, intégrée dans une progression (leçon, séance de travaux dirigés, etc.). La présentation est suivie d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est invité à justifier ses choix d'ordre didactique et pédagogique.

2. Épreuve sur dossier comportant deux parties

- Durée de la préparation : 1 heure 30
- Durée totale de l'épreuve : 1 heure
- Coefficient 3

Première partie : soutenance de dossier suivie d'un entretien avec le jury (14 points)

- Durée de la présentation : 20 minutes maximum

¹ Cette définition des épreuves est valable pour la session 2014 exceptionnelle (admissibilité en juin 2013 et admission au cours de l'année 2014). A partir de la session normale 2014, la définition des épreuves du concours est modifiée. Cette nouvelle définition est accessible sur le site du ministère de l'éducation nationale (rubrique)

- Durée de l'entretien avec le jury : 20 minutes

L'épreuve permet au candidat de montrer :

- sa maîtrise des contenus correspondants aux programmes et référentiels de la discipline ;
- ses capacités de transposition didactique de situations réelles ;
- sa culture technique et professionnelle ;
- sa réflexion sur l'histoire et les finalités de la discipline et ses relations avec les autres disciplines.

L'exposé prend appui sur un dossier d'une dizaine de pages réalisé par le candidat présentant une situation problème et son traitement, dans le contexte d'une organisation qu'il a pu observer au cours de sa formation ou lors d'une expérience professionnelle.

Il porte sur l'exploitation du dossier et consiste à produire une ressource pédagogique ou un support d'évaluation, dans un cadre fixé par le jury en rapport avec l'option choisie.

L'entretien avec le jury permet d'apprécier les capacités du candidat à analyser un contexte réel d'organisation et à l'adapter dans une perspective didactique.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » (6 points)

- Durée de la présentation : 10 minutes

- Durée de l'entretien avec le jury : 10 minutes

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve.

La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies dans le point 1 de l'annexe de l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

Rapport sur les épreuves d'admissibilité

1. Composition d'économie-droit

1.1. Éléments statistiques

COMPOSITION – D'ÉCONOMIE – DROIT	MOYENNE	NOMBRE DE COPIES	NOTE LA PLUS HAUTE	NOTE LA PLUS BASSE
	6,05	306	18,5	0,5
Partie syn- thèse	8,68*		306 copies	
Partie ques- tions (éco- nomie)	3,4*		202 copies	
Partie ques- tions (droit)	4,53*		81 copies	

Toutes les notes sont sur 20

* Moyennes réalisées à partir des copies des candidats ayant traité cette partie de l'épreuve.

RÉPARTITION DES NOTES

Notes	Nombre de notes obtenues à l'épreuve (public)	Nombre de notes obtenues à l'épreuve (privé)	Nombre de notes obtenues à l'épreuve (total)	Pourcenta- ges	% cumulés croissants
N < 05	110	15	125	40,85%	40,85%
05 <= N < 08	89	15	104	33,99%	74,84%
08 <= N < 10	38	5	43	14,05%	88,89%
10 <= N < 12	19	0	19	6,21%	95,10%
12 <= N < 15	9	2	11	3,59%	98,69%
N > =15	4		4	1,31%	100,00%
Total	269	37	306	100%	

Dans la répartition des notes, on peut remarquer que :

- 75 % des candidats obtiennent des notes inférieures à 8.
- 23 candidats n'ont répondu à aucune question que ce soit en droit ou en économie

- 72 % des candidats ayant traité les deux parties ont choisi de traiter les questions d'ordre économique, 28 % ont choisi les questions juridiques.
- 7,5% des candidats qui ont traité la synthèse n'ont pas traité la 2^{ème} partie sur les questions.
- conformément aux consignes accompagnant le sujet, aucun candidat n'a panaché les questions.
- la différence de moyenne entre économie et droit est justifiée par un grand nombre de copies dans lesquelles les candidats ont indiqué avoir choisi l'économie en se limitant à des réponses de quelques mots conduisant à une note très faible.

Pour la session 2014, la définition de l'épreuve évoluera. Le jury recommande aux futurs candidats de poursuivre leurs apprentissages théoriques, au cours de leur préparation, en management, économie ou en droit, afin de construire des argumentations plus solides.

1.2. Observations du jury

1.2.1 Remarques d'ordre général

La grande majorité des copies témoigne d'un effort en matière de présentation. Mais le jury regrette toutefois que de trop nombreux candidats présentent des défaillances, parfois très lourdes, en matière d'orthographe et de syntaxe. Les candidats sont invités à prévoir un temps de relecture de leur copie, et à veiller à la lisibilité de leurs écrits.

Il est rappelé aux candidats l'importance de gérer leur temps avec discernement : un trop grand nombre de copies néglige en effet les questions d'ordre économique et juridique.

L'épreuve se compose de deux parties : celles-ci vont faire l'objet de commentaires différenciés.

1.2.2. La note de synthèse

Sujet

À partir du dossier documentaire ci-joint, vous réaliserez une note de synthèse portant sur le thème suivant :

« L'INVESTISSEMENT INTERNATIONAL EN FRANCE »

Votre note de synthèse devra mettre en évidence les dimensions économiques et juridiques du sujet et ne devra pas excéder 1 300 mots (+/- 10 %).

Rappel :

La note de synthèse reprend les différents éléments du dossier sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur.

1.2.2.1 RAPPEL DES CONSIGNES RELATIVES AU NOMBRE DE MOTS

Le sujet précise le nombre de mots attendus dans la synthèse: 1 300 (+/- 10 %).

Le jury déplore que la grande majorité des candidats ne respecte pas la consigne et se voit en conséquence appliquer une pénalité parfois importante (jusqu'à 3/30). De plus, les copies qui présentent un nombre de mots insuffisant sont souvent celles qui souffrent le plus d'un manque d'approfondissement et/ou de clarté.

Les candidats doivent indiquer le décompte du nombre de mots à la fin de la synthèse. Ce nombre est vérifié par le jury.

1.2.2.2. REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES SUR LA SYNTHÈSE

La synthèse est un exercice qui doit respecter un certain formalisme. Les candidats sont jugés à la fois sur leur capacité à problématiser et structurer leur propos grâce à un plan réfléchi, robuste et cohérent, mais aussi à sélectionner l'information pertinente tout en la mettant en perspective dans le cadre du plan adopté.

Ainsi, le jury attend une introduction et un développement. Des candidats ont rédigé une conclusion. Il est toutefois rappelé que celle-ci demeure facultative dans une synthèse.

Globalement, la méthodologie de la synthèse est loin d'être maîtrisée par les candidats.

- **Introduction**

De nombreuses copies ne présentent pas d'introduction structurée. Les correcteurs ont remarqué notamment selon les synthèses, l'absence d'une **accroche**, de définitions, d'une phase de problématisation et d'une présentation de plan.

Pour certaines copies, elle s'avère trop succincte (réduite à une simple accroche) voire inexistante.

Il est souhaitable que les candidats maîtrisent la construction de l'introduction afin de présenter une problématique pertinente et un plan en adéquation. La définition des termes, établie à partir des documents est un préalable indispensable, ici : Investissement international (approché par la notion d'IDE).

- **Problématique**

Si des efforts de problématisation sont à souligner, sa pertinence demeure un écueil récurrent. Trop souvent les candidats proposent à titre de problématique, une liste de questions réductrices qui ne permettent pas pour autant d'englober la totalité du sujet. Ce cas de figure illustre le manque de recul des candidats sur le sujet.

La problématique doit être énoncée sous forme d'une question unique.

- **Plan et structuration**

Une grande partie des copies propose une structure-cadre pour la synthèse. Mais le plan annoncé n'est pas toujours respecté. Un enrichissement de la structuration (sous-parties, intitulés) est souhaitable pour garantir la qualité de la synthèse. Des

candidats se contentent de résumer, voire paraphasant les documents en les juxtaposant les uns après les autres, le manque de cohérence est alors flagrant.

Le plan doit être cohérent avec la problématique énoncée. Les candidats sont également invités à veiller à la qualité des intitulés de parties ou de sections afin que ceux-ci correspondent au contenu des parties et sous-parties.

- **Exploitation des documents**

De nombreux candidats ne restituent pas les informations principales de façon judicieuse, formulent des contresens, ou bien encore n'exploitent pas certains documents. La mise en relation de documents de façon appropriée reste par ailleurs une faiblesse et une difficulté pour un grand nombre de candidats. L'épreuve impose que les candidats ne doivent pas exprimer d'opinion personnelle et/ou intégrer des éléments qui ne sont pas présents dans le dossier documentaire. Pourtant des copies ne respectent pas ces règles.

Les candidats sont invités à faire référence au numéro des documents au fil de leur propos. Tous les documents doivent être exploités.

1.2.2.3. REMARQUES QUANT AUX CONTENUS ATTENDUS

Le sujet porte sur une thématique d'actualité : L'investissement international en France.

À partir de 12 documents, les candidats devaient réfléchir sur les enjeux liés aux investissements étrangers en France. La problématique pouvait alors être formulée de la façon suivante :

Dans quelle mesure la France peut-elle renforcer la dynamique de l'investissement international sur son territoire et sauvegarder ses intérêts stratégiques nationaux facteur de croissance ?

En particulier, il convenait de s'interroger sur :

- Le poids des IDE en France,
- L'attractivité du territoire français,
- Les politiques publiques destinées à renforcer les atouts du territoire français,
- Les risques et les conséquences des IDE en France,
- La protection des intérêts stratégiques au niveau européen et national.

La problématique devait permettre de montrer la nécessité de concilier les effets contradictoires de l'investissement international. Facteur de compétitivité nationale et moteur de croissance, il légitime les efforts d'attractivité entrepris par les pouvoirs publics. Cette ouverture est toutefois difficile à concilier avec la protection des intérêts stratégiques du pays.

Le plan s'orientait vers un développement en deux parties afin de montrer que la France cherche à développer son attractivité en pariant notamment sur les éléments hors coût tout en protégeant ses intérêts stratégiques dans le cadre européen. Il était également nécessaire d'aborder à la fois les aspects juridiques et économiques.

Exemple de plan proposé :

I - Une ouverture de la France aux investisseurs internationaux

- a/ Les investissements internationaux un enjeu majeur
- b/ Des politiques publiques destinées à renforcer les atouts du territoire français

II - Une ouverture à concilier avec la protection des intérêts stratégiques du pays

- a/ Les risques des IDE en France
- b/ La protection des intérêts stratégiques au niveau national et européen

Le jury rappelle aux candidats que les aspects tant économiques que juridiques doivent être intégrés dans la synthèse de manière transversale. Les plans conduisant à séparer les aspects économiques et les aspects juridiques sont fortement déconseillés. Enfin, il a été remarqué que de nombreux candidats n'avaient pas adopté une gestion rigoureuse de leur temps de composition.

1.2.2.4. CONSEILS AUX CANDIDATS

L'exercice de la note de synthèse est utile pour apprécier les compétences attendues de futurs enseignants car il évalue la capacité de hiérarchisation et de reformulation d'informations de plus en plus abondantes. Dans l'exercice de leur profession, les futurs enseignants seront amenés à former leurs élèves ou étudiants à la méthodologie de la synthèse.

À ce titre, le jury ne peut qu'encourager les candidats à pratiquer régulièrement la lecture d'ouvrages de référence, la presse économique et de documents juridiques afin de s'entraîner à une lecture rapide et efficace, dans l'idéal accompagnée d'une prise de notes. La note de synthèse reste un exercice exigeant, nécessitant une bonne maîtrise méthodologique qui ne peut s'acquérir que dans le cadre d'une préparation rigoureuse et régulière à l'épreuve. La gestion du temps et des documents étant des éléments clés de réussite, la fréquence des entraînements s'impose aux candidats.

Lors de la composition, le jour de l'épreuve, il est fortement conseillé aux candidats d'annoncer et de faire apparaître dans leur copie : les définitions des mots clefs, la problématique et l'annonce du plan adopté.

Les documents doivent être utilisés de façon judicieuse et exhaustive, sans éluder les documents à caractère économique ou ceux à caractère juridique. Il est recommandé de citer brièvement les sources des documents utilisés.

Les candidats doivent veiller à ne jamais exprimer d'opinion personnelle, ni faire référence à des connaissances extérieures au dossier documentaire.

Il est rappelé aux candidats de reporter à la fin de leur note de synthèse, l'estimation du nombre de mots (même si le jury se doit de vérifier ce nombre).

La technique de comptage des mots est la suivante : seuls comptent les mots ou groupes de mots entre deux espaces. *Ex. « l'innovation » compte pour un mot / « au-dessus » et « DGCIS » également.*

Rappel des principes de base de la note de synthèse

La note de synthèse n'est pas un résumé condensé de différents articles. Le but de cette épreuve est de tirer les informations essentielles de chaque document, puis de les organiser de manière structurée dans son devoir. Dans tous les cas, il s'agit de proposer une information brève, objective, directement utilisable, sur un sujet qui pose problème.

L'objectivité

Une règle fondamentale consiste à éviter la partialité qui n'est pas de mise dans une note de synthèse, quels que soient les arguments développés. Ce n'est pas un rapport personnel et il convient de ne jamais manquer à la règle de l'objectivité qui vaut neutralité.

Étapes de conception de la note

1. Effectuer une lecture rapide du dossier documentaire. Regarder quels sont les documents les plus accessibles, quels sont ceux qui semblent longs et techniques, quels sont ceux qui sont structurés. Les plus abordables seront souvent lus en premier alors que les plus techniques le seront dans un deuxième temps.
2. Concernant la prise de notes, elle doit être active et non linéaire : les idées extraites doivent être reliées progressivement avec celles qui ont été extraites des documents précédemment lus.
3. Problématiser l'idée directrice qui relie les différents documents. La formuler en préalable à l'annonce du plan.
4. Construire un plan, l'annoncer dans l'introduction puis s'y conformer.
5. Articuler son propos en prévoyant des transitions entre parties et sous parties.
6. Éviter qu'à l'intérieur des différentes parties le propos ne se perde en détails et digressions.
7. Ne pas formuler d'opinion personnelle.
8. La conclusion (facultative) doit être concise.

Pour autant, la rédaction d'une synthèse ne consiste pas en un exercice formaté

1.2.3. Partie 2 : Questions d'ordre économique ou juridique

Sujet

Le candidat choisira la série de questions d'ordre économique ou d'ordre juridique, **sans possibilité de panachage, en indiquant clairement sur la copie, la nature de son choix.**

Choix N°1 : Questions d'ordre économique

- 1.1 Quel est le rôle du prix en économie de marché ?
- 1.2 Quelle intervention de l'État pour la production de biens publics mondiaux ?
- 1.3 Quelles sont les conditions pour qu'une relance de l'activité économique par la dépense publique soit efficace ?

Choix N°2 : Questions d'ordre juridique

2.1 Dans le cadre de la rénovation de la démocratie sociale, quelles sont les modalités de négociation et d'adoption de l'accord d'entreprise ?

2.2 Pourquoi et comment le droit sanctionne-t-il les pratiques anticoncurrentielles ?

2.3 Quelles sont les spécificités du contrat électronique entre un consommateur et un professionnel ?

1.2.3.1. REMARQUES GÉNÉRALES

Le jury remarque que très peu de copies portent sur les questions juridiques. Il constate qu'un certain nombre de candidats n'ont traité aucune des deux catégories de questions portant au choix sur l'économie ou sur le droit, ni même indiqué leur préférence. Dans les autres cas, le traitement des questions est très souvent insuffisant.

La mauvaise gestion du temps et/ou un manque de connaissances expliquent ce constat. Les questions sont traitées de manière superficielle, sans aucune définition des notions. De plus, le jury observe et regrette que les candidats manquent de méthodologie.

Les réponses témoignent de confusions et d'un manque de maîtrise des notions et concepts de base, en économie comme en droit et des références théoriques attendues. Le manque de rigueur et d'actualisation des connaissances dans le traitement des questions est à souligner. Le jury précise qu'un exemple peut être attendu et vient compléter un argument mais en aucun cas ne le remplace.

Le jury reste néanmoins conscient du temps limité dont disposent les candidats et n'exige en conséquence pas un formalisme comparable à celui que l'on est en droit d'attendre dans une dissertation.

Le jury valorise par ailleurs les candidats qui suivent une démarche claire en posant dans un premier temps les définitions des notions contenues dans la question avant de traiter de façon argumentée la question posée.

- Concernant les questions d'économie :

- Beaucoup de candidats ne sont pas capables de définir certaines notions de base : prix, économie de marché, biens publics mondiaux et politique de relance.
- Les différents rôles du prix (information, allocation de ressources, équilibre de l'offre et de la demande...) ne sont pas correctement identifiés. Il est rarement fait état des hypothèses dans lesquelles le prix ne peut pas jouer son rôle.
- La notion de bien public mondial est très rarement définie. Les exemples proposés sur une thématique d'actualité montrent que la notion n'est pas maîtrisée. De trop nombreuses réponses ne contiennent qu'un propos très général sur l'intervention de l'État.
- Le contenu des politiques de relance par la dépense publique est rarement identifié. Peu de copies répondent effectivement à la question posée en caractérisant les conditions d'efficacité d'une telle politique.
- Les réponses attendues doivent mobiliser des concepts, théories et outils d'économie générale et non de sciences de gestion.

- *Concernant les questions de droit :*

- Les fondamentaux ne sont pas souvent maîtrisés. Les confusions et/ou approximations sont importantes dans la majorité des copies.
- Question 1 : Les textes portant sur la rénovation de la démocratie sociale n'ont pas été généralement rapportés par les candidats privant ainsi leur réponse d'une base légale. Les parties, l'objet et les modalités de négociation des accords d'entreprise n'ont que trop rarement été précisés. Les candidats n'ont pas perçu l'enjeu de la réforme.
- Question 2 : Une définition claire et précise des pratiques anticoncurrentielles était attendue. La justification économique a été globalement bien appréhendée par les candidats mais pas le cadre juridique ni les modalités de la sanction (organismes compétents, étapes de la procédure...). Une illustration est toujours pertinente.
- Question 3 : Il convenait de définir le contrat tout en posant les fondements juridiques du contrat électronique au regard du droit national et de l'Union Européenne. Les spécificités liées à la formation du contrat électronique ont été relativement bien traitées mais pas celles liées à son exécution.

1.2.3.2. CONSEILS AUX CANDIDATS

Si en termes de contenus, les programmes de BTS constituent la référence, le niveau minimum requis pour le traitement des questions est bien celui de Master 1. En conséquence, il est essentiel de s'appuyer sur les ouvrages universitaires de référence ainsi que sur d'autres sources actualisées. Les concepts et définitions doivent être parfaitement connus et les mécanismes doivent être maîtrisés pour éviter les contre-sens et construire des raisonnements à la fois clairement énoncés et judicieusement argumentés.

Le jury rappelle qu'il est indispensable de poser les définitions et de contextualiser pour réussir cette partie de l'épreuve. Il encourage les candidats à soigner leur argumentation et leurs démonstrations.

La gestion du temps restant l'un des enjeux majeurs de la réussite à l'épreuve, le candidat doit veiller à répartir de façon judicieuse son temps entre les deux parties afin de ne pas négliger la deuxième partie sur les questions, au risque de se voir sanctionné par le barème.

1.2.4. Conclusion

Le jury accorde une grande importance à la maîtrise des concepts et des théories, mais juge aussi la forme de la synthèse et des réponses aux questions. En conséquence, les candidats doivent non seulement avoir des bases théoriques solides, mais aussi développer leurs compétences en termes de méthodologie (synthèse, structuration des idées, problématisation) et de syntaxe pour réussir cette épreuve. Pour la session 2014, des modifications devraient affecter la définition de l'épreuve. Toutefois, les remarques formulées précédemment resteront pertinentes pour guider les candidats dans leur préparation.

2. Composition de sciences de gestion, option « comptabilité et finance »

2.1 Éléments statistiques

Notes	Nombre de notes obtenues à l'épreuve (public)	Nombre de notes obtenues à l'épreuve (privé)	Nombre de notes obtenues à l'épreuve (total)	Pourcentages	% cumulés croissants
N < 05	116	13	129	44,64%	44,64%
05 <= N < 08	83	12	95	32,87%	77,51%
08 <= N < 10	22	4	26	9,00%	86,51%
10 <= N < 12	17	4	21	7,27%	93,77%
12 <= N < 15	10	1	11	3,81%	97,58%
N > =15	6	1	7	2,42%	100,00%
Total	254	35	289	100%	

Dans la répartition des notes, on peut remarquer que :

- 78 % des candidats obtiennent des notes inférieures à 8 et près de 45% une note inférieure à 5. S'agissant d'un concours de recrutement de professeurs susceptibles d'enseigner la spécialité du concours, ces statistiques soulèvent tout de même des questions quant à la préparation des candidats qui se sont présentés. La variété des dossiers proposés devaient tout de même permettre aux candidats de trouver moyen de démontrer leurs connaissances et leur maîtrise dans la discipline.

Pour la session 2014, la définition de l'épreuve évoluera. Le jury recommande aux futurs candidats de poursuivre leurs apprentissages, au cours de leur préparation.

La moyenne de l'épreuve est de 5,96

2.2. Le sujet

Le sujet de sciences de gestion présentait la caractéristique de comporter deux parties indépendantes, la première centrée sur une problématique managériale, la seconde, plus importante, structurée en quatre dossiers, centrée sur des problématiques de gestion. Pour cette session, le sujet était également particulièrement long. Par conséquent, les candidats devaient gérer leur temps afin de traiter les dossiers en privilégiant les dossiers pour lesquels ils pouvaient exprimer leur aisance. Or, la très grande majorité des candidats ont abordé les dossiers de manière linéaire. Ces caractéristiques quant à la longueur du sujet de cette session ne se retrouveront pas forcément dans les sujets des sessions suivantes.

2.2.1. Première partie : analyse d'une situation managériale

Le sujet était composé de deux parties indépendantes portant chacune sur des situations de gestion spécifiques. La partie A, l'analyse d'une situation de management des entreprises,

portait sur le cas de l'entreprise « Soierie Bréhier », PME lyonnaise spécialisée dans la soierie de luxe.

2.2.1.1. Rappel des questions

1. *Présenter (une page maximum) les caractéristiques principales qui fondent l'identité de la Soierie Bréhier et apprécier sa performance financière.*
2. *Distinguer, d'un point de vue théorique, management stratégique et management opérationnel et montrer, à l'aide d'exemples, comment ils s'articulent concrètement au sein de la Soierie Bréhier.*
3. *Analyser le problème de gestion des ressources humaines qui se pose à la Soierie Bréhier en dégagant notamment ses enjeux.*

Il s'agissait tout d'abord de synthétiser les éléments fondamentaux de la Soierie Bréhier permettant de distinguer l'entreprise pour aborder ensuite l'articulation entre management stratégique et opérationnel et analyser enfin la question spécifique de gestion des compétences au sein de cette même structure.

2.2.1.2. Observations générales

2.2.1.2.1. Sur le fond

La très grande majorité des copies corrigées se caractérisent par un faible niveau qualitatif. D'un point de vue théorique, les candidats ont peu ou pas démontré leur connaissance d'auteurs et de concepts en management. D'un point de vue pratique, les candidats dans leur très grande majorité se sont contentés de décrire ou de paraphraser les annexes. Certains ont tenté d'expliquer, très peu ont mené une réflexion managériale contextualisée.

Il est regrettable d'une façon générale que :

- certaines parties n'aient été traitées que partiellement voire pas du tout ;
- certaines consignes n'aient été comprises ;
- le sens des questions n'ait été cerné que de manière approximative, erronées selon une logique du candidat et non celle des concepteurs du sujet.

Plus spécifiquement :

➤ Pour la question 1 :

- cette question a fait l'objet d'une énumération de caractéristiques alors qu'il convenait de s'interroger sur la notion d'identité pour sélectionner ensuite les caractéristiques distinctives fondant l'identité ;
- l'appréciation de la performance financière n'a pas donné lieu à un avis circonstancié étayé par des données retraitées ;
- les candidats ont confondu performance économique et performance financière.

➤ Pour la question 2 :

- manque de connaissances théoriques (auteurs et concepts) permettant de définir et de distinguer le management stratégique et le management opérationnel ;
- les candidats ont donné une liste d'exemples sans mettre en évidence l'articulation pourtant demandée entre management stratégique et opérationnel. Le mot « exemples » est au pluriel, il en fallait donc au moins deux pour chaque type de management.

➤ **Pour la question 3 :**

- superficialité des réponses qui ont souvent porté sur le problème du remplacement futur des salariés partant en retraite sans vraiment approfondir la problématique de transmission de compétences spécifiques acquises par l'expérience. Ces compétences nécessitaient un mode de transmission par apprentissage en situation de travail ;
- la notion d'enjeux a été réduite aux avantages pour l'entreprise alors qu'elle supposait de s'interroger également à ce que pouvait apporter ce mode d'apprentissage aux salariés, aux apprenants et aux managers.

Ce sujet se voulait ouvert pour permettre aux candidats de démontrer leurs capacités d'analyse et de réflexion. Le jury n'attendait pas de réponses stéréotypées mais une analyse contextualisée et argumentée. Cette attente suppose que les candidats s'appuient nécessairement sur des apports théoriques notionnels et méthodologiques.

2.2.1.2.2 Sur la forme

La profession d'enseignant requiert des aptitudes et des capacités de rédaction permettant de structurer, de manière claire et précise le propos. Ces qualités ont rarement été observées dans les copies. Le jury déplore en effet :

- l'absence de structure,
- le manque de soin de certaines copies dont l'écriture est parfois illisible,
- des questions traitées qui ne sont pas toujours dans l'ordre ni numérotées,
- l'abus de renvois à la fin de la copie pour ajouter des éléments de réponse au risque de rendre difficile la lecture de la copie,
- une orthographe et une syntaxe médiocres voire inadmissibles pour certaines copies.

2.2.1.3. Conseils aux candidats

2.2.1.3.1. Conseils portant sur le fond

- Démontrer une connaissance suffisante des notions, de la démarche de diagnostic stratégique, les outils et auteurs de référence inscrits dans le programme de management des entreprises en BTS
- Les exploiter pour conduire une analyse contextualisée ;
- Utiliser un vocabulaire spécifique à la matière et adapté ;
- Eviter l'énumération des éléments donnés dans les annexes mais privilégier une approche analytique.

2.2.1.3.2. Conseils portant sur la forme

- Si l'usage d'un tableau peut être utile à la présentation du propos, il ne doit pas occulter la nécessité de justifier ses affirmations et d'argumenter ses réponses ;
- Enchaîner logiquement et progressivement les réponses en suivant un fil directeur
- Proscrire les paraphrases d'annexes ;
- Structurer les réponses et ce de manière apparente ;
- Introduction, transitions et conclusion ne sont pas exigées. Cependant, à condition de rester succinctes, elles peuvent servir la structuration du propos ;
- Soigner la présentation de la copie (aérer la copie, numéroter les pages et les questions clairement) ;
- Veiller à ce que l'écriture soit lisible ;
- Être vigilant sur l'orthographe et la syntaxe en se relisant ;
- Eviter les abréviations ;
- Mettre en évidence les éléments essentiels du raisonnement (soulignement, présentation sous forme de tableau) ;
- Faire des efforts de rédaction.

2.2.1.4. Conclusion

Pour réussir cette épreuve, le candidat doit démontrer au jury qu'il est capable de :

- Comprendre la situation de l'entreprise et son contexte ;
- Mobiliser une culture managériale pour répondre aux questions posées ;
- Démontrer et argumenter de façon judicieuse afin de convaincre le correcteur.

2.2.2. Seconde partie : analyse d'une situation de gestion

2.2.2.1. Observations générales

2.2.2.1.1. Sur le fond

L'étude proposée aux candidats portait sur une entreprise de taille intermédiaire spécialisée dans la production de parasols. Le sujet comportait 4 dossiers rigoureusement indépendants.

Dossier 1 — Comptabilité financière et fiscalité

Les candidats devaient successivement étudier dans une dimension comptable et fiscale :

- des opérations relatives à la cession d'un matériel (suivi d'une immobilisation assortie d'une subvention avec détermination des amortissements et dépréciations) ;
- des opérations en devises (emprunt et créance) ;
- une opération de crédit-bail relative à un véhicule de tourisme ;
- le traitement de la mise en paiement de dividendes en actions ;
- une cession de titres de participation.

Ce dossier, d'un niveau technique correspondant aux attentes de l'épreuve, a posé problème à la majorité des candidats.

Le plus souvent, les concepts fondamentaux en comptabilité ne sont pas maîtrisés. L'aspect fiscal est trop fréquemment ignoré. Le jury déplore cet état de fait.

Dossier 2 – Analyse financière

Les questions portaient notamment sur :

- l'établissement et l'exploitation d'un bilan fonctionnel ;
- la détermination et l'interprétation d'un fonds de roulement normatif ;
- l'étude des relations entre endettement et rentabilité financière.

Le jury note la méconnaissance des retraitements nécessaires à l'établissement du bilan fonctionnel (crédit bail, intérêts courus non échus, ...) et le manque de rigueur dans sa présentation. La détermination du fonds de roulement normatif a été peu traitée.

L'analyse a été très souvent théorique et a rarement pris en compte le contexte.

Dossier 3 – Contrôle de gestion

Ce dossier s'articulait autour :

- du calcul d'un seuil de rentabilité dans le cadre d'une production multiple ;
- d'une analyse critique de ce concept ;
- du coût spécifique et de la marge associée ;
- de l'impact de certaines décisions de gestion sur le résultat ;
- de la détermination et de l'analyse des écarts sur marge.

Le jury constate que l'analyse en termes de coûts partiels n'a pas posé de problèmes particuliers. En revanche, les outils mathématiques associés ne sont pas maîtrisés (mise en équation et résolution). L'analyse des écarts sur marge n'a été effectuée que par de très rares candidats, alors que les principes de cette démarche sont inscrits dans le programme de BTS CGO.

Dossier 4 – Analyse du système d'information

Le dernier dossier concernait :

- une analyse du schéma relationnel (compréhension et interprétation) ;
- la mise en évidence des droits d'accès des utilisateurs sur des tables (module GRC d'un PGI) ;
- la rédaction d'une requête en langage SQL ;
- un algorithme à présenter ;
- l'impact du module GRC sur la performance de l'entreprise.

Cette partie a été peu abordée par les candidats. Les concepts associés sont imparfaitement maîtrisés.

Sur le fond, le jury constate que les prestations de la majorité des candidats ne correspondent pas aux exigences de l'épreuve, tant en ce qui concerne les compétences techniques que les capacités d'analyse et de synthèse. Ceci s'explique peut-être en partie par le délai très court entre l'annonce de l'ouverture de cette session exceptionnelle et la tenue des épreuves.

2.2.2.1.2. Sur la forme

Le jury remarque une qualité très moyenne des productions. Ceci se traduit par des faiblesses récurrentes en matière de rédaction, d'orthographe, de syntaxe et de présentation (soin, lisibilité de l'écriture, structuration des réponses sous forme de tableaux ...).

Il est rappelé aux candidats enseignants que la rigueur, la précision et les qualités rédactionnelles et de présentation, la capacité à justifier ses choix témoignent de compétences pédagogiques essentielles auxquelles le jury porte une attention particulière.

Les bonnes copies étaient structurées, avec une identification aisée des dossiers et des questions est aisée. Elles démontrent un souci d'argumentation et de justification des démarches et des calculs.

D'une façon générale, il est attendu des candidats :

- de cerner les questions posées et la documentation fournie pour éviter le hors sujet ;
- d'identifier les différents niveaux d'analyse du cas ;
- d'exploiter les données chiffrées et réaliser des calculs pertinents pour illustrer et argumenter (calculs et commentaires) ;
- de justifier leurs choix en faisant référence à la réglementation et aux démarches de référence.

2.2.2.2. Conseils aux candidats

Le sujet de cette session a été conçu pour évaluer de larges connaissances et domaines de compétences. Par la longueur du sujet, les candidats pouvaient privilégier les dossiers pour lesquels ils pouvaient ressentir une aisance particulière.

Les candidats doivent pour cette raison :

- s'informer de la nature de l'épreuve et des modalités d'évaluation : la consultation des textes et des rapports de jury est un travail préalable indispensable.
- prévoir et mettre en œuvre une préparation sérieuse : il est fortement conseillé aux candidats d'actualiser leurs connaissances, d'organiser un programme de travail adapté et de s'entraîner en traitant le plus grand nombre de sujets possible (traiter des sujets de BTS CGO et de DCG peut s'avérer efficace).

Lors de l'épreuve, il est essentiel :

- de procéder à une lecture attentive du sujet afin de déterminer les dossiers à traiter en priorité en fonction du profil du candidat. Aucun dossier ne doit cependant être négligé.

- d'optimiser la gestion du temps de façon à pouvoir aborder l'essentiel des questions.
- d'adapter les apports théoriques et les analyses au contexte de l'entreprise.
- de soigner l'expression écrite et la présentation du travail.

Cependant, le jury déplore :

- l'absence de structure,
- le manque de soin de certaines copies dont l'écriture est parfois illisible,
- des questions traitées qui ne sont pas toujours dans l'ordre ni numérotées,
- l'abus de renvois à la fin de la copie pour ajouter des éléments de réponse au risque de rendre difficile la lecture de la copie,
- une orthographe médiocre voire déplorable pour certaines copies.

2.3. Conclusion

Pour réussir cette épreuve, le candidat doit :

- analyser et s'approprier le programme de Management des entreprises des BTS tertiaires et le référentiel de BTS Comptabilité et gestion des organisations et le programme du Diplôme de Comptabilité et Gestion (DCG).
- maîtriser les savoirs fondamentaux propres aux champs du management des organisations ou des entreprises ainsi que de la comptabilité gestion.
- lire attentivement le contexte, les mises en situation et les annexes pour appréhender et s'imprégner des situations du sujet afin de mieux répondre au questionnement.
- après une première lecture, avoir une vision globale des travaux à réaliser afin d'apprécier le temps à y consacrer.
- apprendre à gérer son temps afin de traiter de façon efficace tous les travaux demandés.
- pour chaque dossier, bien repérer les annexes nécessaires à une étude approfondie. Il convient d'exploiter la documentation jointe en sélectionnant les informations pertinentes.
- rechercher les mots-clés, les comprendre avant de répondre aux questions.
- adapter les apports théoriques au contexte de l'entreprise.
- approfondir, justifier, argumenter les réponses.
- contrôler la fiabilité et la vraisemblance des résultats.
- faire preuve de qualités rédactionnelles, de rigueur et soigner l'expression écrite, la syntaxe, la grammaire, pré-requis nécessaires au métier d'enseignant.
- Rendre une copie avec une écriture lisible.

La réussite à cette épreuve nécessite une préparation sérieuse ; les candidats doivent se documenter sur les connaissances et compétences que doit maîtriser un enseignant d'économie-gestion de la spécialité. Par ailleurs, l'entraînement à des cas d'entreprise de niveau bac+2 à niveau master ou sur des sujets des précédentes sessions est un exercice incontournable. Le jury attire l'attention des futurs candidats sur la modification de la définition de l'épreuve à partir de la session normale 2014.

ANNEXES

Annexe 1 : Programme des CAPET et CAFEP Économie et gestion

Section économie et gestion

Les dispositions ci-après présentent les programmes des options :

- Communication, organisation et gestion des ressources humaines
- Comptabilité et finance
- Marketing
- Conception et gestion des systèmes d'information
- Gestion des activités touristiques

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission comporte des éléments communs à toutes les options du concours et des éléments spécifiques à chacune d'entre elles.

1 - Programmes communs

Ces programmes comprennent deux parties, l'une en relation avec les programmes des disciplines correspondantes enseignées dans la série STG (programmes en vigueur le 1er janvier de l'année du concours), l'autre précisant l'étude de thèmes complémentaires.

1.1 Droit

A - Les thèmes des programmes de droit des classes de première et terminale « sciences et technologies de la gestion », traités au niveau licence.

B - Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- Les régimes juridiques de l'activité professionnelle
- L'adaptation de la relation de travail par la négociation
- Les relations contractuelles avec la personne publique
- Le droit de l'immatériel
- La gestion du risque par le droit

1.2 Économie générale

A - Les thèmes des programmes d'économie des classes de première et terminale « sciences et technologies de la gestion », traités au niveau licence.

B - Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- La dynamique de la croissance économique et le développement
- La politique économique dans un cadre européen
- La globalisation financière
- La régulation de l'économie mondiale

1.3 Management des organisations

A - Les thèmes des programmes de management des organisations des classes de première et terminale « sciences et technologies de la gestion », traités au niveau licence.

B - Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- L'entrepreneuriat et le management
- Le développement stratégique
- La gestion des ressources humaines
- La gestion des ressources technologiques et des connaissances

2 - Programmes spécifiques à chacune des options

Les programmes de référence de la série « sciences et technologies de la gestion » ou des BTS mentionnés sont ceux en vigueur au 1er janvier de l'année du concours

2.1 Option communication, organisation et gestion des ressources humaines

A - Les thèmes du programme de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies de gestion » dans la spécialité « communication et gestion des ressources humaines », traités au niveau licence.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « assistant manager », traités au niveau licence.

2.2 Option comptabilité et finance

A - Les thèmes du programme de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies de gestion » dans la spécialité « comptabilité et finance d'entreprise », traités au niveau licence.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « comptabilité et gestion des organisations », traités au niveau licence.

2.3 Option marketing

A - Les programmes de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies de gestion » dans la spécialité « marketing », traités au niveau licence.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans les référentiels des BTS « management des unités commerciales », « négociation et relation client », « commerce international » traités au niveau licence.

2.4 Option conception et gestion des systèmes d'information

A - Les programmes de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies de gestion » dans la spécialité « gestion des systèmes d'information », traités au niveau licence.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel décrits dans le référentiel du BTS « informatique de gestion »/BTS « services informatiques aux organisations » traités au niveau licence.

C - Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :

- Principes, démarches et outils de modélisation des processus
- Architectures réseaux, conception, évolution, administration
- Bases de données, méthodes et outils de développement d'applications
- Management de projets de système d'information

2.5 Option gestion des activités touristiques

A - Les thèmes des programmes de la spécialité « communication » de la classe de première de la série « sciences et technologies de gestion », traités au niveau licence.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel des BTS « animation et gestion touristiques locales » et « ventes et productions touristiques », traités au niveau licence.

Il convient de noter que les épreuves orales de la session 2014 exceptionnelle seront conformes à la définition des épreuves de la session 2013, alors que celles de la session 2014 normale seront conformes aux programmes issus de l'arrêté du 19 Avril 2013.

Annexe 2 : Membres du jury

Jean-Michel	PAGUET	PARIS	Igen, Président
Isabelle	VERRIERES	BORDEAUX	IA-IPR, Vice-Présidente
Marie-Agnès	LESTRADE	LIMOGES	IA-IPR, Vice-Présidente
Denis	LEFEVRE	AMIENS	IA-IPR, Secrétaire général
Badr-Eddine	AMOKHTARI	CRÉTEIL	Professeur
Grégoire	ARNAUD	STRASBOURG	Professeur
Sophie	BECCUCCI SERRA	BORDEAUX	Professeur
Stéphane	BESSIERE	GRENOBLE	Professeur
Nora	BOUGUERA	CRETEIL	Professeur
Arnaud	BRAUD	NANTES	Professeur
Cédric	BRUNNARIUS	VERSAILLES	Professeur
Bernadette	BUISSON	DIJON	Professeur
Julie	CALMELS	PARIS	Professeur
Véronique	CARRON	TOULOUSE	Professeur
Maria-José	CHACON SANZ	VERSAILLES	Professeur
Anne-Lise	COULEAU-DUPONT	NICE	Professeur
Géraldine	DE FUENTES	POITIERS	Professeur
Frédéric	DESAINT	ROUEN	Professeur
Blandine	DOUTREMEPUICH	LILLE	Professeur
Jean-Bernard	DUCROUX	VERSAILLES	Professeur
Jean-Michel	FILY	RENNES	Professeur
Didier	GOUILL	NANTES	Professeur
Danièle	GUILLEMOT	RENNES	Professeur
Damien	HAURY	ORLÉANS TOURS	Professeur
Oona	HENGOAT	NANTES	Professeur
Catherine	IENCO	BESANÇON	Professeur
Claire	LAGARDE	DIJON	Professeur
Régine	LAURENTIN	NANTES	Professeur
Nathalie	LE GALLO	NANTES	Professeur
Emmanuelle	LEGRAND-PIERI	NANTES	Professeur
Stéphane	LEROYER	CAEN	Professeur
Christian	LOMBARD	AMIENS	Professeur
Florence	MARTIN	AMIENS	Professeur
François	MARTY	LILLE	Professeur
Stéphane	MAZURIE	LIMOGES	Professeur
Catherine	MENDOUSSE	BORDEAUX	Professeur
Mireille	MOLINA	ORLÉANS-TOURS	Professeur
Francette	MOTARD	POITIERS	Professeur
Brigitte	MOULLET	LYON	Professeur
Dominique	PAGNOT	PARIS	Professeur
Stéphane	PERRIN	NANTES	Professeur
Daniel	PERRIN-TOININ	GRENOBLE	Professeur
Josyane	QUESADA	POITIERS	Professeur
Stéphane	ROBERT	AMIENS	Professeur
Jérôme	SIRONNEAU	CRETEIL	Professeur
Yves	VIRTON	ORLÉANS-TOURS	Professeur
Milan	VUJISIC	ROUEN	Professeur
Marie-Line	ZANON	ORLÉANS TOURS	Professeur
Amélie	ZURITA	LYON	Professeur